

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 15 NOVEMBRE 2000

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 15 novembre 2000*

Aujourd'hui, à quinze heures quarante-deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 97 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal
- n<sup>o</sup> 120 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.